



La Fédération des Ligues des Droits des Femmes défend aussi les ouvrières agricoles

Entretien avec Latifa Bouchoua¹ par Chadia Arab²

¹ co-fondatrice et ex-présidente de la Fédération des Ligues des Droits des Femmes, federation_lddf@live.fr, Facebook (Fédération des Ligues des Droits des Femmes) ; ² géographe, CNRS, UMR ESO, Université d'Angers, chadia.arab@univ-angers.fr

Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis Mme Latifa Bouchoua, militante des droits humains et des droits des femmes, née à Rabat en 1967 et originaire du village Tighdouine/El Haouz au sud du Maroc. Mon parcours a été profondément influencé par mes racines familiales : issue d'une famille d'activistes engagée pour la justice sociale, la démocratie et la liberté, j'ai été sensibilisée dès mon enfance aux valeurs de lutte et de solidarité.

J'ai d'abord suivi un parcours scientifique à la Faculté des Sciences de Rabat, dans laquelle j'ai adhéré à l'Union Nationale des Étudiants du Maroc (UNEM) et au PADS (Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste), un

parti de la gauche marocaine, avant de me consacrer pleinement à la défense des droits humains et des droits des femmes.

En 1991, j'ai été la première présidente des sections de l'AMDH, l'Association Marocaine des Droits Humains à Rabat, et de 1994 à 2010, j'ai exercé des responsabilités de dirigeante nationale au sein de l'AMDH. En 1993, j'ai cofondé la Ligue Démocratique des Droits des Femmes (LDDF), aujourd'hui connue sous le nom de la FLDF (Fédération des ligues des droits des femmes), et j'en ai été la présidente nationale de 2016 à 2021.

J'ai également été membre du Comité national chargé du suivi des violations graves des droits humains au Maroc entre 2004 et 2012, un comité constitué de représentants d'ONG de défense des droits humains,

qui a joué un rôle clé dans le processus de vérité et de réconciliation au Maroc.

Mon parcours s'est enrichi de nombreuses expériences de formations spécialisées en plaidoyer, en droits humains et droits des femmes, tant au Maroc qu'à l'international.

Au niveau familial je suis mariée, maman de deux jeunes filles, et je suis également poète amatrice.

Au niveau professionnel, je suis cadre supérieure au Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et du Sport au Maroc.

Pourriez-vous nous présenter la FLDF ?

Mon engagement pour les droits des femmes trouve ses racines dans mon histoire personnelle et familiale. Mon père, feu, a été un ancien détenu politique, une expérience qui m'a profondément marquée et m'a sensibilisée dès mon plus jeune âge aux injustices sociales et aux luttes pour la liberté. Ma jeune mère à l'époque, quant à elle, était très active au sein du collectif des mères, épouses et familles de détenus, pour la libération des prisonniers politiques et pour la démocratie. Elle a ainsi joué un rôle clé dans ma compréhension des luttes, de la résilience, des droits humains et de l'importance de l'engagement pour les causes justes. J'ai vu, à travers son engagement, la force de la résistance et de l'espoir pour changer les choses, et cela m'a inspirée à poursuivre cette lutte pour la justice et l'égalité, notamment pour les femmes.

Mon parcours étudiant, politique et de droits humains, a aussi été un facteur déterminant. J'ai pris pleinement conscience des inégalités et des

discriminations, en particulier à l'égard des femmes. Cet engagement m'a poussée à me consacrer à la défense de leurs droits.

Pourriez-vous nous présenter la FLDF ?

La Fédération des Ligues des Droits des Femmes (FLDF) est une association féministe indépendante engagée dans la promotion de l'égalité, des droits humains, de la justice sociale, de la solidarité et de la démocratie. Depuis sa création officielle en 1993, elle lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes et milite pour la reconnaissance de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines.

Plusieurs objectifs animent la fédération. Le premier consiste à travailler à changer les législations discriminatoires et les aligner sur les conventions internationales. Le second est de mettre en place des politiques publiques et des mécanismes pour promouvoir les droits des femmes et éradiquer la violence de genre. Le troisième objectif intègre le volet de la formation et de la transmission en renforçant les capacités des femmes et des jeunes en matière juridique, politique et de droits humains. Enfin, nous nous attelons à promouvoir la culture de la solidarité et de la participation de toutes et tous.

Dans cette optique, la FLDF met en lumière les droits des femmes en tenant compte de leurs dimensions historique et sociale. Elle se concentre sur les transformations sociétales impactant les femmes, en luttant contre la violence, et contre la monopolisation du pouvoir et des ressources par les structures patriarcales. Aussi, l'évolution de la FLDF a conduit à une spécialisation structurelle et régionale et thématique, tout en renforçant sa coopération avec d'autres organisations de défense des droits humains.

Depuis sa fondation, elle repose sur deux piliers : le bénévolat et l'action de terrain (recherches, accompagnement, sensibilisation et actions humanitaires). En étant au plus près des réalités sociales, elle a contribué à la mobilisation pour la défense des droits des femmes. L'émancipation et la croissance de la FLDF se sont consolidées grâce à l'engagement de générations successives, y compris des jeunes. Cet apport a enrichi sa perspective, renforcé sa résilience et favorisé l'adaptation de ses outils face aux défis actuels et futurs.

Enfin, l'apport de la recherche scientifique est utile pour notre pratique sur le terrain. La FLDF s'appuie en particulier sur la recherche-action et des données de terrain pour développer des stratégies conformes aux principes des droits humains, du féminisme, de la démocratie et de la justice sociale. Son engagement continu est le fruit d'une vision claire, formulée lors de son congrès de constitution (1989-1993) et enrichie par l'implication de générations successives issues de divers milieux professionnels, intellectuels, sociaux et artistiques.

De nombreuses préoccupations animent notre fédération et nous mobilisent au quotidien pour faire avancer la cause des droits des femmes. Plusieurs étapes historiques ont notamment permis d'accompagner l'évolution du code de la famille, et ce grâce au travail des associations. Nous présentons ci-dessous quelques étapes chronologiques et historiques qui nous paraissent importantes dans cette évolution et auxquelles nous avons pu participer :

- **1993** : Levée de la sacralité sur le Code du statut personnel.
- **2000-2004** : Plan d'intégration des femmes dans le développement, réforme du Code de la famille et du Code du travail, équité et réconciliation.

- **2006-2009** : Code de la nationalité, lutte pour la parité en politique, loi-cadre contre les violences basées sur le genre, dossier des Soulaliyates.
- **2011-2016** : Réforme constitutionnelle, harmonisation juridique avec les normes internationales, promotion de la parité.
- **2017-2019** : Promulgation des lois sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et sur l'Autorité pour la parité, suivi des conditions des ouvrières agricoles à Huelva, statut consultatif au Conseil économique et social des Nations Unis (ECOSOC), participation active à la Commission de la Condition de la Femme (Commission on the Status of Women)
- **2019-2022** : Gestion de la crise Covid-19 (écoute à distance, accompagnement des victimes de violences, suivi des politiques publiques), interaction avec les instruments internationaux des droits humains (Pékin+25, EPU, CEDAW, CSW, CIPD).
- **2022-2024** : Engagement dans la réforme du Code de la famille, participation au Plan gouvernemental pour l'égalité et la parité, actions humanitaires suite aux incendies de Larache (2022) et au séisme du 8 septembre 2023.

Au sein de la FLDF, portez-vous un intérêt particulier aux droits des ouvrières agricoles au Maroc ?

Dans le cadre de sa stratégie et de son engagement pour la défense des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux des femmes, la FLDF accorde une attention particulière aux droits des ouvrières au Maroc. Depuis 1994, elle mène un plaidoyer pour l'amélioration du cadre législatif, notamment la mise à niveau du droit du travail afin de l'harmoniser avec les conventions internationales. Elle a initié un collectif féministe et syndical contre la discrimination à l'égard des femmes au

milieu du travail et pour la réforme du droit du travail. L'objectif principal de ce collectif était de réformer la loi et le code du travail, et de plaider avec les partis politiques pour l'intégration de la non-discrimination au travail.

Notre action au sein de la FLDF se déploie aussi sur le terrain, en suivant les conditions des ouvrières dans divers secteurs et en collaborant avec OXFAM Maroc depuis 2009 pour mieux faire connaître et protéger les droits des ouvrières agricoles, notamment dans les exploitations de fraises.

A travers sa section régionale du Nord, dont le siège est à Larache, la FLDF accompagne et soutient de près les femmes de cette région travaillant dans la culture des fraises au Maroc et en Espagne. Nous améliorons les conditions de vie et de travail des femmes ouvrières, tout en leur offrant un soutien adapté et en veillant à la protection de leurs droits à travers diverses actions. La première action importante menée avec nos partenaires porte sur les campagnes et les caravanes dans les douars de sensibilisation. Tout un travail a été réalisé pour la conscientisation sur les droits et les obligations pour un travail et des conditions dignes dans les campagnes agricoles et d'exploitation des fraises au Maroc.

La seconde action a permis l'accompagnement effectif pour l'enregistrement des mariages et des enfants à l'état civil, car nous avons constaté un manque d'informations et des difficultés administratives afférant aux femmes et aux familles dans le milieu agricole. Enfin, la troisième action a été la mise en place d'un centre d'écoute, d'orientation

¹ Le réseau LDDF-INJAD contre la violence du genre est une association marocaine membre de la Fédération des ligues des droits des femmes. L'association a été fondée en 2009. Son objectif principal est de lutter contre la violence basée sur le

juridique et psychologique contre toutes les formes de violences et de discriminations dans le centre LDDF INJAD¹ dédié à cette mission.

Grâce à ces actions, et suite au renforcement des capacités des ouvrières et aux actions de plaidoyer, des avancées significatives ont été obtenues, en particulier dans les régions de Larache et du Gharb. Plus de 70 % des ouvrières des usines de conditionnement et d'emballage des fraises ont obtenu leurs documents d'identité et bénéficié d'un accompagnement social. De plus, 70 % des usines agro-alimentaires respectent désormais le salaire minimum et déclarent leurs ouvrières à la sécurité sociale. La création d'associations comme Al Karama a également renforcé leur capacité à négocier collectivement et à défendre leurs droits, contribuant ainsi à l'amélioration de leur situation aussi bien à l'intérieur du Maroc qu'au-delà.

Aussi, lors de période de crise, notre implication est plus importante. En effet, pendant la période du COVID 19, la FLDF a revendiqué le renforcement des mesures de protection dans les lieux de travail pendant la crise sanitaire et a veillé à ce que les ouvrières soient remboursées pour leurs arrêts de travail. La FLDF a apporté un soutien crucial aux femmes ouvrières, notamment par un appui financier direct à plusieurs d'entre elles dans les régions marocaines du Nord et du Gharb.

genre et de fournir un soutien vital aux femmes victimes de violences liées au genre.

Le travail effectué par la FDLF est considérable pour les ouvrières agricoles. Quels constats effectuez-vous concernant les problématiques spécifiques qui selon vous touchent les ouvrières agricoles au Maroc ?

Les ouvrières agricoles au Maroc font face à de nombreux défis, mais certains défis sont devenus des priorités, notamment avec la généralisation de la protection sociale et l'alignement du SMIG et SMAG.

Cependant, le cadre législatif reste en décalage avec la réalité du travail agricole. Malgré l'existence du Code du travail, la majorité des ouvrières ne bénéficient pas encore d'une déclaration à la CNSS, les privant d'accès à l'assurance maladie, d'allocations familiales et de droits à la retraite. Les inégalités persistent, notamment en matière de salaires, d'accès aux droits et de protection contre les violences et le harcèlement. Beaucoup d'ouvrières, issues de milieux ruraux, sont analphabètes et ont peu d'accès à l'information, ce qui limite leur capacité à revendiquer leurs droits.

On note également que les effets du changement climatique, notamment la sécheresse, menacent encore davantage la stabilité de l'emploi agricole, mettant en péril les revenus de milliers d'ouvrières.

De plus, les conditions de travail restent éprouvantes sur plusieurs niveaux. Les horaires de travail restent longs et la charge physique est intense. Ainsi, les journées sont étendues et les cadences de travail intensives : les ouvrières travaillent souvent plus de 10 heures par jour, sans pauses suffisantes, dans des conditions physiques difficiles (récolte, tri, emballage). Le transport est dangereux : elles sont souvent transportées dans des camions ou camionnettes non sécurisés, causant de nombreux accidents, parfois mortels. Il y a une absence d'infrastructures adaptées avec peu d'exploitations qui disposent de sanitaires, d'espaces de repos ou

de points d'eau potable, affectant directement la santé des ouvrières. Enfin l'exposition aux produits toxiques peut les affecter. L'utilisation intensive de pesticides sans équipements de protection accroît les risques de maladies respiratoires, de troubles cutanés et d'autres pathologies.

Dans le cadre des actions de la FDLF, nous avons pu cependant rencontrer quelques entreprises qui respectent mieux la réglementation en assurant un transport sécurisé, en déclarant leurs ouvrières et en offrant des infrastructures adaptées, comme des espaces de repos et des équipements de protection contre les pesticides.

Vous avez précisé les actions menées par la fédération. De manière plus globale, quels sont les défis à relever et les projets que vous portez pour améliorer leurs conditions de vie et de travail ?

Pour améliorer les conditions de vie et de travail des ouvrières agricoles marocaines, la FDLF articule ses actions autour de plusieurs axes essentiels. Tout d'abord, une réforme du Code du travail est indispensable pour garantir une protection juridique renforcée, avec un contrôle rigoureux des exploitations agricoles afin de s'assurer du respect des droits fondamentaux des ouvrières. Nous travaillons à la généralisation de l'accès à la protection sociale en rendant obligatoire la déclaration de toutes les ouvrières à la CNSS, tout en simplifiant les démarches administratives afin d'assurer une couverture efficace.

Nous estimons que l'amélioration des conditions de travail passe par l'imposition de normes strictes de sécurité, notamment pour le transport, afin de prévenir les nombreux accidents qui coûtent des vies, ainsi que pour l'usage de produits chimiques, souvent manipulés sans protection

adéquate. Par ailleurs, la FLDF propose la mise en place de programmes d'éducation et de formation visant à lutter contre l'analphabétisme, renforcer l'autonomie des ouvrières et améliorer leurs compétences.

En outre, la connaissance de leurs droits est essentielle. C'est pour cela que la syndicalisation des ouvrières agricoles, demeure pour la FDLF un levier essentiel pour défendre leurs droits.

Enfin, il est impératif d'accompagner les droits et l'amélioration des conditions de travail avec la lutte contre les violences et les discriminations qui les touchent particulièrement, et ceci en instaurant des mécanismes accessibles de signalement et de sanctions sévères à l'encontre des employeurs abusifs. La FLDF plaide également pour la ratification de la Convention 190 de l'OIT², qui constitue un outil fondamental pour prévenir et combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail, y compris dans le secteur agricole.

J'ai eu connaissance également d'un projet que vous portiez auprès des saisonnières marocaines agricoles en Espagne qui effectuent chaque année la cueillette des fraises dans la province de Huelva. Pourriez-vous nous expliquer les grands axes de ce projet ?

Il s'agit du projet « Autonomisation et Résilience des ouvrières agricoles migrantes circulaires à Huelva » (AResOH), financé par l'Agence Andalouse

de Coopération Internationale (AACID) et mis en œuvre par Oxfam en partenariat avec la Fédération des Ligues des Droits des Femmes (FLDF).

Ce projet vise à mieux comprendre la situation des ouvrières agricoles marocaines, tant au Maroc qu'en Espagne, à les accompagner et à plaider en faveur de leurs droits et de leurs conditions de travail. Ce projet a également pour objectif de renforcer les capacités d'une partie de ces ouvrières saisonnières afin de favoriser leur autonomie économique et sociale. L'intervention se concentre ainsi sur le soutien à l'autonomisation économique et sociale des travailleuses migrantes circulaires marocaines dans le secteur des fruits rouges à Huelva, à travers des actions de plaidoyer, de formation et d'accompagnement.

Quels sont vos partenaires au Maroc et en Espagne ? Quels résultats sont attendus dans le cadre du projet AResOH ?

Dans le cadre du dit projet récemment clôturé, les partenaires impliqués regroupent les acteurs compétents au Maroc et en Espagne, ainsi que les associations et syndicats actifs dans le domaine. Au Maroc, il y a plusieurs parties prenantes gouvernementales, tels que le Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC). Il existe également des partenaires non gouvernementaux. D'abord les femmes ouvrières, et deux associations, la FLDF et le Réseau des Associations du Nord pour le Développement et l'Égalité (RADEV).

violence et de harcèlement, y compris de violence et de harcèlement fondés sur le sexe.

² Adoptée en juin 2019, la [convention n° 190 de l'OIT \(C190\)](#) est le premier traité international à reconnaître le droit de chacun à un monde du travail exempt de

En Espagne, au niveau gouvernemental, l'implication du Gouvernement central, ainsi que la Sous-délégation du gouvernement à Huelva sont parties prenantes du projet. S'ajoutent à ces acteurs étatiques des acteurs importants tels qu'Oxfam Intermón, l'OIT (Organisation Internationale du travail), les associations locales de Huelva et les syndicats travaillant avec les femmes ouvrières et sur la migration circulaire en Espagne. Enfin, les entreprises font partie du processus.

Le projet a permis deux principaux résultats :

- L'amélioration de la collaboration et de l'échange d'informations sur les questions liées aux processus d'identification, de présélection, de sélection et de retour, ainsi que sur les conditions de travail en Espagne des migrantes circulaires marocaines.
- Le renforcement des compétences de groupes de femmes migrantes circulaires marocaines travaillant dans le secteur des fruits rouges à Huelva, leur permettant d'être résilientes et économiquement autonomes à leur retour au Maroc.

Avez-vous des recommandations et propositions pour améliorer les conditions des saisonnières marocaines en Espagne ?

La FDLF a émis plusieurs recommandations et revendications dans son mémorandum publié en décembre 2023. La FLDF recommande, en premier lieu, de renforcer le partenariat avec la société civile, les syndicats et les associations féminines pour accompagner les saisonnières marocaines à toutes les étapes de la migration circulaire, en garantissant un processus de sélection transparent grâce à la digitalisation et des guichets dédiés. Elle préconise d'informer les ouvrières sur leurs droits en langue

compréhensible, d'éliminer les critères discriminatoires, de fournir des contrats traduits et d'organiser des formations sur leurs droits sociaux. Un mécanisme d'alerte (téléphone et WhatsApp) est proposé pour recueillir les plaintes, ainsi qu'un soutien juridique et un accès facilité aux services consulaires.

Du côté espagnol, les recommandations incluent l'amélioration des conditions de travail et d'hébergement, un soutien social et psychologique, une sensibilisation des employeurs aux droits humains, des inspections renforcées, des rapports périodiques sur les conditions des ouvrières, l'exonération des frais de visa, ainsi que la simplification des procédures bancaires pour sécuriser leurs salaires contre les vols. La FLDF recommande également la gratuité ou la réduction des frais de logement, de transport et des dépenses essentielles, ainsi que la mise en place de programmes d'intégration culturelle et d'échange pour favoriser l'inclusion sociale des ouvrières.